

Résumé

https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2024/04/CDT_guide_2024.pdf

Introduction

Le réchauffement de la planète a un coût. Actuellement, il est supporté en grande partie par les populations touchées par des impacts climatiques de plus en plus importants. Jusqu'à présent, l'industrie des combustibles fossiles a réussi à ne pas mettre la main à la poche. Pourtant, ses activités sont à l'origine de la crise climatique. La proposition de taxe sur les dommages climatiques (TDC), fondée sur le principe du "pollueur-payeur", défend l'idée qu'il est grand temps que cette industrie assume une part substantielle des coûts liés aux pertes et aux dommages résultant de la consommation des combustibles fossiles. Au cœur de la proposition de la TDC se trouve la demande de justice redistributive : celles et ceux qui ont la plus grande responsabilité historique dans le changement climatique doivent maintenant en payer les conséquences. Lors de la COP27, en novembre 2022, les demandes des communautés affectées par les catastrophes climatiques ont finalement été reconnues dans l'adoption historique d'un [fonds pertes et dommages](#). Cet accord a été suivi par [l'opérationnalisation](#) du fonds lors de la COP28. Nous estimons que les pays développés peuvent obtenir une large part du montant à verser sur le fonds en taxant davantage l'industrie des combustibles fossiles, par exemple par l'intermédiaire de la TDC.

La question des pertes et dommages

Prenons comme exemple les inondations dévastatrices survenues au Pakistan en 2022, qui ont été attribuées au changement climatique causé par l'activité humaine. Ces inondations ont entraîné des pertes et des dommages considérables, avec des dommages estimés à plus de 14,9 milliards de dollars¹ et des pertes économiques de l'ordre de 15,2 milliards de dollars. Elles ont touché 33 millions de personnes, causé plus de 1700 décès et ont touché de façon disproportionnée les régions les plus pauvres et les plus vulnérables. Les Nations unies et le gouvernement pakistanais ont lancé une campagne d'appel à dons mais 90 % des fonds collectés l'ont été sous forme de prêts, ce qui a alourdi l'endettement du pays à un moment critique. Si le fonds pertes et dommages avait alors existé et avait été suffisamment financé, le Pakistan aurait pu demander des subventions pour la reconstruction et le soutien à ses communautés gravement touchées en temps voulu, avec de bien meilleurs résultats pour une grande partie de la population.

L'industrie des combustibles fossiles

Une part importante des émissions mondiales peut être attribuée à un nombre relativement restreint de producteurs de combustibles fossiles. Depuis 1988, en effet, plus de la moitié des

¹ Sauf indication contraire, les valeurs sont exprimées en USD

gaz à effet de serre (GES) produits par l'industrie mondiale proviennent d'à peine 25 entreprises privées ou publiques². Toutefois, elles n'ont pas budgétisé les externalités négatives de leurs activités, le réchauffement de la planète et les pertes et dommages résultant de l'intensité et de la régularité accrues, par exemple, des événements climatiques extrêmes. Les pays et les populations doivent en financer eux-mêmes les conséquences. Cela doit changer.

Les bénéfices des compagnies pétrolières et gazières ont récemment grimpé en flèche, en grande partie à cause de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, pour atteindre un montant sans précédent de 4000 milliards de dollars en 2022³. La réponse de nombreux pays à ces bénéfices excessifs a été d'introduire des taxes sur les bénéfices exceptionnels de ces compagnies. Est-il si exagéré de demander aux gouvernements d'aller plus loin que les taxes ponctuelles et d'augmenter la charge fiscale sur l'ensemble de l'industrie sur une base annuelle ? Raisonnablement, les bénéfices récents de cette industrie ont atteint des niveaux excessifs, tout comme les rémunérations des PDG d'entreprises telles qu'ExxonMobil, Chevron, BP et Shell⁴. Cette industrie peut clairement se permettre de payer beaucoup plus d'impôts. Parce que les compagnies pétrolières et gazières portent une responsabilité historique dans la situation actuelle et ont les moyens de payer, il serait justifié sur le plan à la fois moral et économique de les soumettre à un système de taxation plus lourd.

La proposition de taxe sur les dommages climatiques

La taxe sur les dommages climatiques (TDC) consisterait en une redevance sur l'extraction de chaque tonne de charbon, baril de pétrole ou mètre cube de gaz, calculée à un taux constant en fonction de la quantité de CO₂e contenue dans le combustible fossile. En s'appuyant sur les systèmes de paiement existants, les entreprises de combustibles fossiles, qui paient déjà des redevances (ou autres) aux États dans lesquels elles opèrent, verseraient au fonds pertes et dommages un montant supplémentaire sur le volume qu'elles extraient⁵. Nous proposons que les recettes supplémentaires substantielles ainsi obtenues soient allouées de deux manières. Premièrement, pour aider les pays de l'OCDE - qui, en vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées (PRCD) et des capacités respectives, sont considérés comme les plus aptes à financer le fonds pertes et dommages - à payer leurs contributions, sans que leurs citoyennes et citoyens n'aient à en supporter injustement le coût. Deuxièmement, il génèrera un "dividende national" important qui pourra être affecté à l'action climatique au niveau du pays, en aidant à financer le soutien nécessaire aux travailleurs et travailleuses et aux communautés pour qu'elles abandonnent les combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables et de transports écologiques.

Un potentiel de recettes considérable

² Base de données des principaux acteurs du marché du carbone. CDP Carbon Majors Report 2017

³ Source: IEA (2023) World Energy Investment

⁴ <https://energy-profits.org>

⁵ Stamp Out Poverty (2019). The Climate Damages Tax - A guide to what it is and how it works

Nous recommandons que la TDC soit introduite en 2024 à un taux initial bas de cinq dollars par tonne de CO₂e, augmentant de cinq dollars par tonne chaque année. Si elle est mise en œuvre à ce rythme, la TDC, appliquée aux pays de l'OCDE avec un dividende national de 20 %, rapporterait 44,6 milliards de dollars au fonds pertes et dommages la première année, 90,1 milliards de dollars la deuxième année et 119,8 milliards de dollars la troisième année. À la fin de cette décennie, les recettes cumulées de l'OCDE atteindraient 900 milliards de dollars, ce qui équivaut à 720 milliards de dollars pour le fonds pertes et dommages et, avec un dividende national de 20 %, à 180 milliards de dollars pour les pays de l'OCDE⁶ afin d'assurer la transition de leurs économies. Pour le G7, avec un dividende national de 20 %, 33,5 milliards de dollars seraient collectés pour le fonds au cours de l'année 1. À la fin de la décennie, les recettes s'élèveraient à 675 milliards de dollars au total, dont 540 milliards pour le fonds pertes et dommages et (toujours avec un dividende national de 20 %) 135 milliards pour l'action du pays en faveur du climat. Appliqué à l'échelle mondiale, le total cumulé sur cette période serait de l'ordre de 3500 milliards de dollars. Nous ne donnons le chiffre global que pour montrer le potentiel de revenus. Il est important de noter que dans le contexte des pertes et dommages, bien que les pays en développement ne soient pas obligés de contribuer, de telles contributions sont encouragées en restant sur la base du volontariat.

Sortir des fossiles

Notre budget carbone étant quasiment épuisé, l'idéal serait que nous ayons déjà cessé d'extraire et d'utiliser les combustibles fossiles. et donc qu'ils restent dans le sol. Toutefois, cela ne sera pas le cas avant plusieurs années ; la taxe sur les combustibles fossiles est donc un moyen précieux de générer des fonds supplémentaires indispensables aux populations vulnérables confrontées à des impacts climatiques catastrophiques, tout en contribuant à accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles en rendant leur production plus onéreuse. C'est pourquoi nous proposons que le taux de la taxe soit augmenté chaque année, ce qui aurait pour effet d'accroître les coûts de l'industrie fossile et d'encourager l'abandon du carbone.

Conclusion

Les pays de l'OCDE, dont les plus grandes puissances économiques avancées qui constituent le G7, ont bâti leur richesse sur l'industrialisation. La majeure partie des gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement de la planète est le résultat des activités de ces pays, ce qui a entraîné une augmentation des pertes et des dommages dans le monde d'aujourd'hui. Par conséquent, ces États doivent être les premiers et principaux contributeurs du fonds pertes et dommages. La TDC peut être un outil majeur, parmi un ensemble de mesures, afin d'augmenter l'ampleur du financement nécessaire pour créer un fonds adapté à l'objectif visé. Il est possible

⁶ Dans le cadre des obligations internationales en matière de climat, les pays de l'OCDE suivants : le Mexique, le Costa Rica, la Colombie, le Chili et la République de Corée sont reconnus comme des exceptions car ils sont considérés comme des pays hors annexe 1. Il est important de le garder en tête pour comprendre les divers engagements et responsabilités qui varient entre les différentes nations de l'OCDE dans le contexte des initiatives mondiales sur le climat.

de la mettre en œuvre et il serait bien accueilli par les citoyens et citoyennes. Elle est souhaitable à la fois pour les avantages considérables qu'elle apporterait aux pays et aux communautés touchés par le changement climatique, mais aussi, grâce au dividende national, pour la contribution importante qu'elle apporterait à chaque pays pour les aider à financer la transition vers des énergies propres et des emplois verts. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une véritable volonté politique. Nous appelons les citoyens et les citoyennes, les organisations et les pays concernés, partout dans le monde, à se joindre à nous pour porter cette demande.